



SPP et PATS SDIS du RHONE

Lyon, le 9 septembre 2009

Compte rendu de réunion du 9/9/09 DD SIS organisations syndicales

Etaient présents : Colonels Serge DELAIGUE, Vincent GUILLOT et Marcel ILTIS. Pour Sud Gilbert LEBRUN Michel SUAOU, Julien DELETTRE et Franck CHENAL. + CGT, Avenir secours et CFTC/SNSPP.

NBI

La principale information portait sur le dossier de la NBI. Bénéficieront de la NBI tous les agents titulaires de la FAE après 7 ans de chef d'agrès. Pour ceux nommés entre 2001 et 2006, 6 mois maxi après accord des syndicats : ex : *agent nommé sergent en 01/2002, FAE 01/2004. NBI perçut 1 juin 2009.*

Ct Confluence :

Ouverture le 3 avril 2010. Le chef de centre sera le Cne Viney Roger.
Le secteur opérationnel couvrira une partie des secteurs de Corneille, Rochat et Gerland. Armement 2 VSAV, 1 FPT, 1 VID, BRS, VL. Une cohabitation avec les gendarmes et leurs familles devra se faire pendant deux ans et quelques gendarmes célibataires seront logés à Cusset. Une attention toute particulière sera apportée à la perte des indemnités de spécialités.

Mutations

La règle est maintenue : 10 ans d'ancienneté ou changement de grade. Les mutations pour 2010 seront données en décembre pour un effet au 1 avril.

Temps de travail

24h régime actuel voir kit du bureau des feuilles. Pour les 12 h la répartition des jours et nuits n'est pas encore arrêtée. Pour le DD SIS, les 12h n'effectueront pas moins de gardes de jour que les 24 heures.

Formation

Les logés rencontrent des difficultés pour les encadrements de formation (sur un temps de repos). Dossier à suivre en concertation avec la direction.
De plus, sur des stages de longues durées, ils devront des heures au service. A suivre.

Recrutement

Un concours zonal est prévu pour l'an prochain. Pas recrutement immédiat au SDIS 69. Pas de diminution de l'effectif 1160 +70

Logement nouveaux officiers logés

135 journées de 8h (fonctionnel) + 45 gardes de 24h + 4 semaines d'astreintes.



SPP et PATS SDIS du RHONE

Grippe H1N1

Les responsables du dossier au SDIS 69. Colonel KAISER et Médecin-chef DAMIZET

Vaccination pas obligatoire au SDIS.

Le préfet a demandé plusieurs missions au SDIS 69. Coordination des services médicaux police et pompiers pour vaccination des personnels sur accords national.

Assurer la direction des centres de vaccination du Rhône par un off SDIS.

D'autres questions seront posées au cours des prochaines entrevues avec la direction.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN